

Hors-Série: Bilan d'un mandat 2014/2020

Édito

En cette veille d'élections municipales, couplées par conséquence au futur conseil métropolitain, l'heure est au bilan. Nous avons interrogé des agents, pour connaître le leur. Autant dire que le résultat n'est pas un grand enthousiasme.

M. Moudenc, au travers d'une vidéo annuelle pour les vœux, tient à remercier les organisations syndicales, pour un dialogue social « riche, nourri, respectueux », « ayant permis des avancées » et « gérer au mieux les contraintes qui pèsent de plus en plus sur les collectivités locales comme les nôtres ».

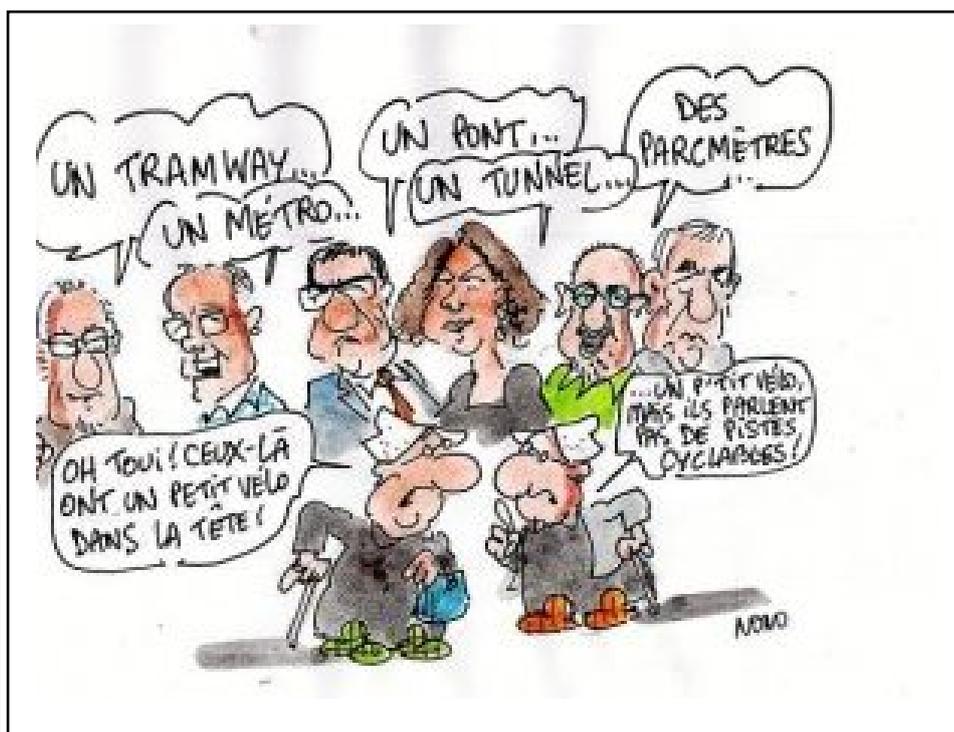
Si M. Moudenc avait assisté aux instances de dialogue social, on pourrait faire semblant d'y croire. Où donc s'est déroulé ce dialogue social dont il fait référence ?

Si cela a été riche : c'est dans le sens d'un plat trop riche qui reste sur l'estomac, et qu'on aurait préféré éviter.

Si cela a été nourri cela l'a été d'un trop plein de réunions sans réels dialogues, d'une submersion des OS ne serait-ce que pour le traitement basique des dossiers de réorganisations incessantes. On est là encore d'un écœuré avant la crise de foie, le plaisir d'un bon repas en moins la soupe étant aigre et passée.

Si cela a été respectueux : sans doute fait-il référence au jour où durant 45 mn on a été accusé de n'être qu'une force de blocage, de faire du formalisme inutile en demandant le respect de règles de fonctionnement, pour se finir par une invective odieuse, ou quand certaines ont quitté la salle (car comme par hasard il s'agissait de deux femmes, non permanentes et qui repartaient travailler à leurs postes), sur le fait qu'on ne se rendait pas compte de nos actes, était payées par le contribuable, et qu'à 15h un fonctionnaire le vendredi ne pense qu'à son départ à la plage. Notre revendication alors : que les politiques membres du CT soient présents, eux aussi, indemnisés sur l'argent du contribuable...

Suite à ça, faute de pouvoir présenter dans ces instances un nombre suffisant d'élus, le règlement des instances a été modifié et ce sont désormais des représentants de la haute administration qui siègent, fini le paritarisme, seul l'élu au personnel est présent de manière constante. Autant dire que nos collègues à qui on a distribué ce joli rôle se contentent principalement de faire acte de présence. Quand on a débattu durant 6 ans des questions de limites budget, on peut s'interroger sur le coût de cette présence de cadres faisant figuration constitués des plus hauts revenus de la Ville de Toulouse et Toulouse Métropole ?



Elections municipales a Lorient...et à Toulouse ?

On a voulu éteindre mon cerveau de A

Il faut rendre à César ce qui lui appartient : concernant les cerveaux c'est M. Cohen par son manque de confiance en... tout le monde ou presque !... qui a commencé à retirer aux cerveaux des agents le droit d'être utilisés, pour autre chose que produire des cahiers de charges afin d'acheter des temps de cerveaux du privé, tellement plus efficaces que nous ! Mon sentiment et mon vécu est que je n'ai même pas eu le droit d'avoir un avis sur le travail produit puisque la confiance n'était pas de ce côté : exit donc le travail d'expert des A tel que nous avons pu l'apprendre en formation initiale. Expertise sur des compétences précises, force de proposition, aide à la décision...poubelle.

Ce phénomène s'est totalement accéléré sous le dernier mandat. Bien qu'un homme au moins se souvenait de nos qualités: un ancien DGS devenu adjoint aux marchés publics...Il produit une note en début de mandat à destination de M. Pattier dans lequel il s'interrogeait sur la validité de faire appel à des bureaux d'études... puisque quand il était parti, les fonctionnaires savaient faire, était heureux de le faire et le faisaient bien... finalement il a passé 6 ans à valider tous les marchés publics de prestations intellectuelles quels qu'ils soient !

Sous ces deux derniers mandats, avez-vous une idée du montant des honoraires perçus par un architecte catalan renommé ? Environ 20 millions d'euros. Je vous laisse juge.

Dès la mise en place de la contractualisation avec l'état, M. Moudenc s'est empressé de signer ce contrat dont l'objectif pour Macron, dont il souhaite le soutien, est la baisse des budgets de fonctionnement des collectivités territoriales et EPCI, c'est à dire essentiellement des économies sur la masse salariale.

Pour ceux à qui la subtilité entre fonctionnement et investissement échappe encore une petite précision :

par exemple:

- pour un travailleur qui met sa force de travail intellectuelle au service public géré par la collectivité en étant fonctionnaire c'est au budget fonctionnement

- pour un travailleur qui met sa force de travail intellectuelle au service public géré par la collectivité au travers d'un marché de prestation c'est au budget investissement dans la plupart des cas

Donc pour un même travail, on peut se vanter de faire baisser les budgets de fonctionnement, tout en maintenant les investissements et se prétendre bon gestionnaire, alors qu'en fait le travail a été externalisé et généralement plus coûteux.

Ce qui d'ailleurs lui a donné l'occasion de petites phrase du type « l'important c'est de donner du travail, pas qu'il soit réalisé par le public ou le privé ». la boucle est bouclée.



Pourquoi est ce important de prétendre conserver un niveau d'investissement identique ou supérieur : dans une économie libérale l'investissement c'est la preuve du dynamisme en matière « d'attractivité » quelle soit économique, touristique... le coût du travail salarial étant une « charge ».

Vous l'aurez compris on continue à dépenser toujours autant d'argent public, mais moins dans les salaires des fonctionnaires.

Non ils n'ont pas réussi à éteindre mon cerveau

Réorganisations de services incessantes

=

pour les agents perte de visibilité sur leurs missions et sur l'organisation générale de l'administration

... # 6 ans de désorganisation...



J'étais salariée de la galerie du Château d'eau, associative

En cette veille de réveillon, je me sens comme dans une maison vide après le décès d'un membre de ma famille.... il faut dire qu'après 12 ans, 7 mois et 24 jours de bons et loyaux services au Château d'Eau la chute est rude !

Oui j'ai effectivement refusé ce fameux transfert de mon contrat à la Mairie de Toulouse qu'on essayait de me présenter comme une cerise sur un gâteau ! Mais comment accepter d'être « reprise » par une collectivité qui a dénigré le travail effectué par une équipe qui s'est toujours investie dans une mission de service public.

Lorsqu'en décembre 2018, le conseil municipal dirigé par Monsieur Moudenc, accuse le Château d'Eau de mensonges, de mauvaise gestion et de malhonnêteté intellectuelle pour justifier une mise en DSP de la structure, **il y a de quoi être plus qu'en colère !** Coup de théâtre, ce projet de DSP fut alors abandonné, suite à l'intervention de l'opposition, dans ce même conseil municipal au profit d'une mise en régie directe.

Un an et 24 jours plus tard la mise en régie sera effective. Que s'est il passé entre temps.... qu'en fut-il des salariés investis dans leurs missions, qui s'est soucié au sein de cette équipe municipale de leur travail, de la richesse intellectuelle, patrimoniale, intemporelle de ce haut lieu de la photographie dans le monde ?

Personne....

Nous avons été malmenés par les élus, les SoRH (service de ressources humaines de la culture de la mairie de Toulouse). De rendez-vous en rendez-vous, on nous a menti sur des informations légales que chacun d'entre nous pouvait vérifier en 3mn sur le net (allez lire l'article L 1224-3 du code du travail...), tout en nous certifiant que cette formidable équipe du Château d'Eau allait être bien mieux avec eux qu'avec ces incapables de l'association PACE !

La réalité, c'est qu'au 1er janvier 6 membres de l'équipe sur 12 quittent le navire. Salaires inférieurs à ceux déjà très bas du milieu associatif (on nous certifie qu'ils sont équivalents mais le système de prime indiciaire des collectivités n'est pas du tout le même que celui du système du droit du travail privé), les grades et les cadres d'emploi des salariés ne sont pas respectés, l'ancienneté n'est pas conservée, les compétences d'une équipe totalement recrutée sur ses qualifications en ce qui concerne la photographie ne sont pas prises en compte ! Au Château d'Eau même la personne qui fait l'entretien des locaux est photographe, car travailler avec des personnes qui s'intéresse à l'activité du lieu rend l'équipe plus cohérente et le travail plus efficient.

A l'heure actuelle, les collections d'œuvres, le fond de la bibliothèque, la librairie sont en souffrance. Personne n'a anticipé ce passage en régie. La mairie, sûre de son bon droit, pensait que tout lui reviendrait et que l'association lui remettrait les clés du palais ! La réalité est toute autre, car la propriété des fonds revient à ceux qui les ont acquis, c'est à dire ceux qui ont oeuvré pour cette institution au service des photographes, de la photographie et de ses publics. Maintenant, leur sort est entre les mains de la justice.

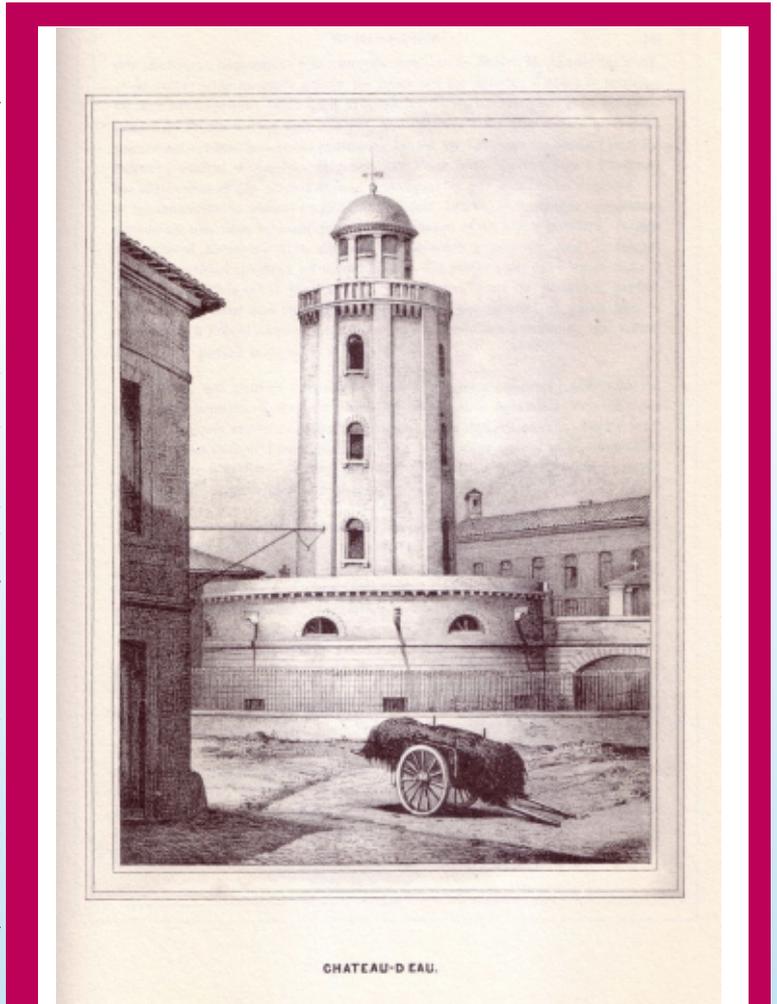
Par le passé la mise en régie a été plusieurs fois demandée par le directeur à divers conseils d'administration. Ils ont toujours reçu une fin de non recevoir. Personne au sein de l'équipe actuelle, d'élus ou de fonctionnaires des services culturels, n'a jamais mis l'équipe du Château d'Eau autour d'une table pour discuter, négocier ou formuler une proposition... nous n'avons eu que des injonctions à nous soumettre à la volonté municipale. Personne, des services en charge des musées, de la direction au service technique, n'est venu nous interroger sur notre travail au quotidien au sein du lieu afin de mettre en place ce transfert. Les équipes des musées de Toulouse, qu'elles soient administratives, techniques ou artistiques, sont arrivées sur site mi novembre. Soit 1 mois 1/2 avant le passage en régie....

Aujourd'hui, 31 décembre 2019 00h00, soit 24h avant le fameux transfert de ce « futur » phare de la photographie, comme aime à le penser la municipalité sortante de Monsieur Moudenc, le public et les habitués du Château d'Eau, se retrouvent avec un lieu vide, sans programmation, sans date d'ouverture, sans outil de communication, sans histoire, sans mémoire, avec une équipe amputée de moitié.... pourquoi ???

On pourra aisément reprocher à ceux qui partent de ne pas avoir collaboré, mais comment et pourquoi collaborer avec ceux qui nous ont calomniés en nous traitant de malhonnêtes....

Cette affaire du Château d'Eau est symptomatique de la politique pratiquée par cette équipe municipale vis à vis des arts visuels, des artistes, des travailleurs du monde de l'art et des lieux d'arts. Après un mandat, le constat est plus que terrifiant : lieux vendus, lieux fermés, lieux vidés de leurs fonctions et de leurs substances, équipes des lieux d'arts malmenées ou déplacées. Le constat est amer... qu'en est-il des volontés des autres candidats à la course au Capitole quant à la politique concernant les arts plastiques et arts visuels ?

Peut-être qu'au fond tout ce petit monde de l'art finira par quitter définitivement la ville rose afin de rejoindre des contrées plus hospitalières et de couler des jours heureux... à moins qu'une volonté publique ne souhaite les retenir en reconnaissant enfin leur valeur ! Faites vos jeux !



Le mode de régie du chateau d'eau c'est du foin...

Le CHSCT

Le chsct est une instance qui a le pouvoir d'être dérangeante pour des patrons éloignés de leur responsabilités en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

À Toulouse Ville et Toulouse Métropole, le constat a été fait que le chsct n'a pas eu un fonctionnement "normal" depuis plusieurs années.

Ainsi, les séances plénières ne sont guère des instances de débat, alors qu'elles devraient l'être. On y parle, certes, mais sans réellement échanger et même si les mandatés veulent interpellier en posant des questions sur le fond, c'est de préférence sur la forme qu'on leur répond...quand réponse il y a...il en résulte que le chsct en séance ne décide rien et ne préconise pas davantage. Les séances plénières sont des ersatz de chsct.

En dehors de l'élu qui fait office de président de séance, les autres politiques n'y font qu'une silencieuse figuration, pour tenir le quorum et s'absentent pour la plupart dès qu'ils le peuvent. C'est dire le peu d'intérêt que ces gens-là éprouvent quant aux conditions de travail des agents.

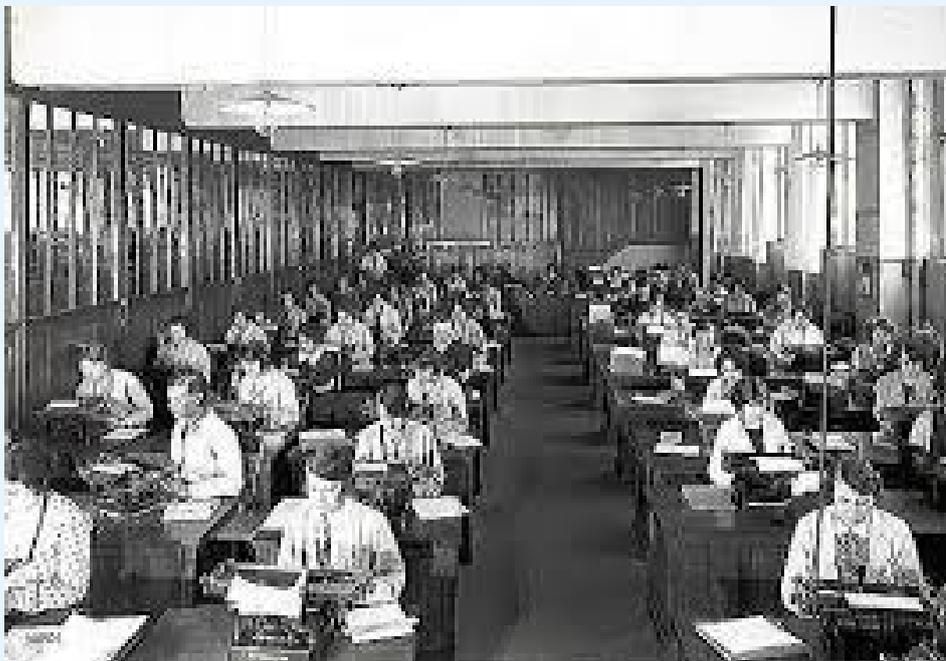
Ce sont les mêmes qu'il semble si difficile de réunir en chsct extraordinaire quand un fait grave le nécessite.

Il faut savoir que lorsqu'un accident touche des agents pendant leur travail, il arrive que les mandatés syndicaux n'en soient jamais informés officiellement. Il arrive même qu'ils apprennent l'accident par la presse.

Pourtant, le chsct devrait en être informé dans les 24h et s'il y a gravité, il doit être réuni très rapidement dans son intégralité, mandatés syndicaux, représentants de l'administration et élus politiques concernés.

Il semble que la notion de gravité ne soit pas pressentie de la même façon selon que l'on soit agent ou dirigeant. Mais lorsque c'est vraiment très grave, parce que l'agent n'est plus, là, nos dirigeants doivent se résoudre à informer à minima les membres du chsct.

Pendant cette mandature, la métropole a connu au moins deux événements terribles qui ont endeuillé notre collectivité : un suicide aux ateliers du théâtre du Capitole et le décès d'un tout jeune éboueur dans l'accident de son camion benne. Une tentative de suicide à la Direction générale à l'Aménagement, des tentatives de suicide d'un agent des cimetières...



**Conditions de travail dégradées :
insuffisance de locaux , configuration non adaptée, multiplication des
open-space...**

... # 6 ans de que « reste-t-il à vendre ? »...



L'administration à voulu bouleverser la fonction RH (Ressources Humaines)

Les agents déjà sous pression sont dénigrés et menacés alors même qu'ils ont rempli toutes leurs obligations

Il faut arrêter ça

Mairie de Toulouse Toulouse métropole

DEMANDE DE CONGES

Direction Éducation Service [REDACTÉ]

NOM [REDACTÉ] Prénom: [REDACTÉ] Matricule [REDACTÉ]

Sollicite

un congé régulier du [REDACTÉ] au [REDACTÉ] soit [REDACTÉ] jour(s) ouvré(s)
le [REDACTÉ] matin après-midi

un jour de compensation du 7/10/19 au 8/10/19 soit 2 jour(s) ouvré(s)
le [REDACTÉ] matin après-midi

un jour de récupération (temps supplémentaire) du [REDACTÉ] au [REDACTÉ] soit [REDACTÉ] jour(s) ouvré(s)
le [REDACTÉ] matin après-midi

Toulouse, le 05/03/19 (Signature) [REDACTÉ] AVIS du Chef de Service, ACCORD du Directeur [REDACTÉ]

Mairie de Toulouse Direction de l'Éducation Territoriale Nord

Mairie de Toulouse

Toulouse, le 13 février 2020

Madame [REDACTÉ]

Direction de l'Éducation
SORH
Gestion Administrative des absences
05 61 22 22 01
tempscarriere.education@mairie-toulouse.fr

Votre matricule : [REDACTÉ]

Objet : Régularisation de vos absences irrégulières

Références :

- loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- décret 2014-1133 du 3 octobre 2014 relatif à la procédure de contrôle des arrêts de maladie des fonctionnaires ;
- article 115 de la loi de finances n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 pour 2011 ;
- circulaire NOR MFPP1202031C du 18 janvier 2012 relative aux modalités de mise en œuvre de l'article 115 de la loi de finances n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 pour 2011 ;
- circulaire NOR RDFF1428463C du 20 avril 2015 relative au délai de transmission des arrêts de maladie des fonctionnaires.

Madame,

Votre (vos) absence (s) du 07/10/19 au 08/10/19 n'ont pas été justifiées.

Votre comportement pénalise fortement le fonctionnement du service et les conditions dans lesquelles le service public est rendu.

Je vous demande donc de régulariser votre situation dès la réception de ce courrier, le cachet de la poste faisant foi.

Faute de quoi, l'ensemble de ces éléments seront transmis à la Direction des Ressources Humaines pour suites à donner : une absence irrégulière entraîne une retenue sur salaire 1/30^{ème} par journée d'absence non justifiée.

Il vous est demandé de bien vouloir envoyer votre (vos) justificatif (s) à l'adresse suivante :

SORH Direction de l'Éducation

Notre conseil : Scannez et photocopiez Tout Tout Tout !

**Aggravation de la précarité :
les contrats courts n'ont plus de régime indemnitaire**

... # 6 ans de + de précarité...

Permanent Syndical...

Quand SUD m'a demandé de penser à mon bilan de la mandature 2014-2020, j'ai d'abord pensé au personnage JLM ! Quelques apparitions aux vœux annuels des agents, présent une ou deux fois aux instances du personnel mais médiatiquement toujours là (dans nos fiches de paie, dans le journal du personnel...).

Il faut dire qu'il a eu beaucoup de préoccupations lors de ce mandat ...

Enfin, parlons plus tôt de ce qu'il a fait pour Toulouse : son mot d'ordre économies !

Je me souviens très bien des premiers mois voir des premières semaines ou des services aussi inutiles que la culture, la Direction de l'Animation Socio Culturelle ont du rendre de l'argent de leur budget en cours puis il s'en est pris aux plus fragiles, les contractuels. Pourquoi, ces gens aux contrats précaires qui sont là parce qu'on n'embauche pas de titulaires devraient avoir un régime indemnitaire ? L'attaque a commencé fort et ne s'est plus arrêtée !

Le service public : deux visions que nous ne pouvons pas rassembler.

Pour nous un service pour tous, égalitaire et gratuit.

Pour eux, un service rentable, où le privé peut faire aussi bien si ça nous coûte moins et une défiance vis à vis des fonctionnaires.

Nous sommes leur ennemi ! Des profiteurs, le caillou dans la chaussure dont on doit se débarrasser par tous les moyens !

Alors, ils ont commencé par réorganiser ! Très peu de services y ont échappé et la réorganisation a eu à chaque fois d'énormes dégâts sur le personnel. Je pense aux agents des espaces verts, des écoles, de la direction du numérique, de la direction du socio culturel, la petite enfance, des sports, de la culture, de la DRH... et bien plus ! Que de souffrances, d'interrogations, de rupture professionnelle. Des agents qui savaient pourquoi ils étaient là pour rendre ce fameux service public ont perdu tous leurs repères mais aussi leurs

convictions. Pour certains, ils se demandent pourquoi ils sont là... On les a vidés de l'essence même de leur travail !

Dans ces réorganisations où la concertation est le mot d'ordre tout est bien rôdé ! Des réunions descendantes, des questionnaires aux questions tendancieuses et la mise en place de strates de managers ! Ne vous en faites pas, ils sont formés grâce au DAM !



Le DAM formation des encadrants :

Dominer - Asservir - Manipuler

... # 6 ans de stress...

Évolution de carrière déjà ralentie par décision nationale

+

instauration locale de quotas pour les avancements de grades

=

fini 100 % désormais 50 %

... # 6 ans de régression...



Toulouse est durant ces 6 années TOO LOOSE...

Si nous devons vivre 6 ans de plus sous un mandat similaire, je suis certaine que nous serons tous mis à mal par commencer par notre temps de travail. Eh oui, nos chers élus sont convaincus que nous pourrions travailler plus et leur permettre de faire encore des économies au prix de notre santé, notre vie personnelle qui pour eux est quelque chose d'insignifiant. On devrait déjà être content d'avoir un boulot ! Aucune erreur ne sera permise : les conseils de discipline se sont déjà multipliés et ce n'est qu'un début !

Les managers vont devenir le bras armé "malgré eux" d'une politique clairement menée à l'encontre de nous fonctionnaires. Les managers sont un soutien technique, parfois un médiateur, une aide au bon fonctionnement des structures. Pourtant si cette politique perdure, il deviendra celui qui fait le sale boulot : dénoncer celui qu'on soupçonne de ne pas être vraiment malade (déjà expérimenté aux services de la petite enfance ...), il devra décider la suppression de structure ou de services pour toujours répondre aux besoins d'économies....

Et le public , pour lequel nous travaillons ? Il va aussi subir encore plus de restrictions, de fermetures de structures, de baisse de service...

LE NOUVEAU CATALOGUE est disponible



ELECTIONS MUNICIPALES



C'EST LE SEUL ENDROIT DE LA BOÎTE
QUI NE SOIT PAS ENCORE EN OPEN-SPACE.



**Plus de 400 agents en renfort
=
pas d'existence administrative
complète postes d'origine bloqués
non bénéfice de certains avantages**

... # 6 ans d'inconfort...

**Cotisation de l'employeur au COSAT dès le premier jour
=
pas d'accès aux œuvres sociales (COSAT) pour les contractuels les plus
précaires**

... # 6 ans d'injustices...



**Chronique d'une mort annoncée
les assistantes maternelles:**

2013 : 373 postes

2014 : 354 postes

2017 : 278 postes

2019 : 255 postes

Soit 32 % d'effectif en moins et c'est pas fini

... # 6 ans de perte d'offre de service public...

Seul(e), nous n'allons nulle part :

ENSEMBLE, TOUT EST POSSIBLE !

**Vos représentants SUD
Collectivités Territoriales :**

CAP Métropole

CAP B - Roxane LECLERC
CAP B - Nicolas MALLET

CAP Ville

CAP C - TABORD Sandrine
CAP C - THEPENIER Benjamin
CAP B - BILBE Nadine
CAP B - CANDEIL Laurent
CAP A - SAKIROFF Jean
CAP A - MAILLARD Jean-Luc
CAP A - VAUBOIN Christophe
CAP A - RENAUDIN Coline

CHSCT Métropole

HARISTOY Nathalie
BINET Roland

CHSCT Ville

Sandrine ORRÛ
Delphine KIMIAVI
Yannick RACHDI-TEBOUL
Véronique CONSTANS

Comité Technique Métropole

Yann MARCOS
Sébastien LE DU

Comité Technique Ville

GIRARD Philippe
BONENFANT Jocelyne
CANDEIL Laurent
SAKIROFF Jean

Commission de Réforme

SAKIROFF Jean
MAILLARD Jean-Luc

Solidaires
Fonction Publique

SUD
31
Collectivités Territoriales

Une seule adresse :
SUD Collectivités Territoriales
(Toulouse Ville et Métropole)
1, rue Delpech
31 000 Toulouse
Ville : Tél 05 67 73 87 00
sudct.toulouse@wanadoo.fr
Métropole: Tél 05 67 73 87 01
sudct.toulouse.metropole@gmail.com
SITE : www.sudct31 .org

